



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86  
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 octobre 2006

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE, se sont réunis :

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoints  
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, MM. WEIL, PIERSON,  
conseillers municipaux.

Membres excusées : Mme FIKUART  
Mme NEY qui donne procuration à M. ARGANT

### ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. du 25/07/2006

1. Lotissement :
  - a) Participation du Crédit Mutuel à l'acquisition du panneau « Lotissement »
  - b) Emprunt pour financement des travaux de viabilité
  - c) Dénomination des nouvelles rues
2. Réaménagement du logement de fonction et des bureaux de la trésorerie-perception :
  - a) Désignation du Maître d'œuvre
  - b) Désignation du contrôle Technique SPS et études de sol
3. Extension Ecole Maternelle - Création de locaux pour le périscolaire  
- Convention d'attribution d'une subvention CAF.
4. Parking Rue des Vosges - Demande de subvention complémentaire au titre des amendes de police.
5. Dissolution du SIVUT du Pays de Sarrebourg.
6. Désignation d'un correspondant communal de sécurité routière.
7. Subventions exceptionnelles à la Sportive Lorquinoise et au Souvenir Français.
8. Vente d'herbe.
9. Divers.

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2006 est adopté à l'unanimité.

## 1. LOTISSEMENT :

### a) Participation du Crédit Mutuel à l'acquisition du panneau « Lotissement »

Le maire informe le conseil municipal que la Caisse de Crédit Mutuel de Lorquin a donné son accord pour financer à hauteur de 1 000 € la confection d'un panneau publicitaire « Lotissement » sur lequel la banque y serait associée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la réalisation du panneau publicitaire suggéré et autorise le maire à encaisser la participation de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel de Lorquin.

### b) Lotissement - Emprunt pour le financement des travaux de viabilité.

Au budget primitif 2006 il était prévu de réaliser un emprunt de 920 982,00 € pour financer les travaux de viabilité du lotissement.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal 3 offres relatives à ce prêt, à savoir :

- Banque Fédérative du Crédit Mutuel : taux fixe à 3.85 % sur 10 ans sans pénalités pour remboursement par anticipation
- DEXIA - Crédit Local de France : taux fixe à 3.89 % sur 10 ans sans pénalités pour remboursement par anticipation
- Caisse d'Épargne : taux fixe à 4,05 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 900 000 € dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes en capital.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : Taux fixe de 3,85 % sur 10 ans.

- s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

- le maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

c) Engagement de la commune à réaliser les travaux de finition de viabilité provisoire.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 03/9/2002 autorisant la création d'un lotissement,

Vu le permis de lotir n° LT5741405KL001 délivré en date du 28/9/2005

Vu le programme (pièce n°7) annexé au permis de lotir,

- sollicite l'autorisation de différer, en vue d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments, la réalisation du revêtement définitif desdites voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendants de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites,

- s'engage à réaliser les travaux de finition de la viabilité provisoire avant le 31 décembre 2006.

d) Dénomination des rues.

Le conseil municipal, sur proposition des membres de la commission des travaux, décide de dénommer les nouvelles rues du lotissement comme suit :

Voie A et D : Rue des Hirondelles

Voie B : Impasse des Pinsons

Voie C/E : rue des Mésanges

2. Réaménagement du logement de fonction et des bureaux existants de la trésorerie-perception avec extension.

Le maire donne connaissance au conseil municipal du résultat de l'analyse des offres pour :

- Mission de maîtrise d'œuvre : 6 candidatures ont été déposées, il s'agit de MM. VALENTIN J.Y, SCHOHN P., THOMAS M., DILLENCHNEIDER J.F., BOLZINGER-COLLET et LOMBARDI F.

Les 6 équipes ont été admises à déposer une offre pour le 22/9/2006 à 12 h. Les offres ont été examinées selon les critères définis dans l'avis d'appel public à la concurrence. Il ressort de cette analyse que l'offre DILLENCHNEIDER à CHATEAU SALINS pour un montant de 41 400 € H.T. est la mieux disante.

- **Mission S.P.S.** : 8 bureaux d'études ont été consultés par courrier du 08/08/2006, à savoir : APAVE - QUALICONSULT - SECOMA - VERITAS - SOCOTEC - CS BTP 55 - ACE BTP - LABRIET. La remise de offres était prévue le 11/09/2006 à 12 h. Seuls 5 bureaux d'études ont répondu, soit :

Fournisseurs	Coût H.T.	Nombre d'heures	Coût $\frac{1}{2}$ journée supplémentaire
SECOMA	2.373,00 €	54	?
VERITAS	3.870,00 €	Pas précisé	400 € H.T.
SOCOTEC	6.400,00 €	128	
CS BTP 55	3.170,00 €	124	
ACE BTP	2.487,00 €	78	

L'offre émanant de CS BTP 55 est la mieux disante.

- **Mission de contrôle technique :**

Par courrier du 7 août 2006, 4 bureaux de contrôle ont été consultés, la remise des offres était le 11 septembre 2006 - 12 heures  
L'analyse des offres démontre que SOCOTEC est le mieux-disant.

Fournisseurs	Temps passé	Coût H.T.	Coût par mois supplémentaires
VERITAS	72 H	5.800,00 € H.T.	Sans objet
APAVE	50 H	4.450,00 € H.T.	200 € H.T./mois
SOCOTEC	72 H	5.040,00 € H.T.	Sans objet

- **Mission topographique :**

Par courrier du 7 août 2006, 3 bureaux d'études ont été consultés. La remise des offres était pour le 11 septembre 2006 à 12 h, à savoir :

Bureaux d'études	Coût
JUNG de Saverne	1.400 € H.T.
LAMBERT de Sarrebourg	1.250 € H.T.
GIRARD à Dieuze	1.800 € H.T.

L'offre du géomètre LAMBERT à SARREBOURG est la mieux-disante.

**- Mission géotechnique :**

Par consultation écrite du 7 août 2006, la commune de LORQUIN a consulté six sociétés susceptibles d'intervenir pour cette opération. La consultation était ouverte jusqu'au 11 septembre 2006 à 12 h 00. 3 entreprises ont répondu conformément au tableau ci-dessous :

Société	Coût H.T.	Délai de commencement des travaux
GEOTEC	2.484,00 €	2 semaines et rapport 10 jours
FONDASOL	2.020,00 €	2 à 3 semaines
TERRAFOR	1.643,00 €	2 à 3 semaines

L'offre de l'agence TERRAFOR est la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à passer commande de la partie ESQ. + APS de la mission de maîtrise d'œuvre auprès de M. DILLENCHNEIDER pour un montant de 6 048 € H.T.
- autorise le maire à signer les marchés correspondants aux bureaux d'études les mieux-disants.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2006.

**3. Extension de l'école maternelle - Création de locaux pour le péri-scolaire  
Convention d'attribution d'une subvention C.A.F.**

Le maire informe le conseil municipal que notre demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiales pour financer les travaux de construction de locaux pour le périscolaire a été retenue.

Le montant de la subvention accordée s'élève à 104 418 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat d'aide financière à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

.../...

#### 4. Aménagement du parking rue des Vosges + aménagement de trottoirs rue Général Leclerc et rue Général de Gaulle-

##### a) Attribution du marché travaux.

Le maire donne connaissance au conseil municipal du résultat de la consultation lancée pour les travaux d'aménagement d'un parking de 33 places rue des Vosges et aménagement de trottoirs rue Général Leclerc et rue Général de Gaulle.

7 entreprises ont demandé le dossier - 4 ont répondu, à savoir :

- MONTERO à SARREBOURG pour un montant de 179 570,00 € H.T.
- VALANTIN à LUNEVILLE pour un montant de 217 556,40 € H.T.
- STRUBEL à HARTZVILLER pour un montant de 216 190,50 € H.T.
- COLAS à HEMING pour un montant de 178 844,60 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise COLAS, entreprise moins disante.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2006.

##### b) Demande de subvention.

Par délibération du 12/05/2004 le conseil municipal a sollicité une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de 29 places de parking rue des Vosges, ainsi que l'aménagement des trottoirs pour handicapés le long de la RD 42. A ce moment là, le dossier était au stade avant-projet.

Une subvention de 14 460,00 € pour le parking et 27 760,00 € pour l'aménagement des trottoirs nous a été accordée en 2005.

Nous arrivons maintenant en phase de réalisation et après étude réalisée par le géomètre, il ressort que nous pouvons réaliser 33 places au lieu de 29 rue des Vosges, 3 places rue Général Leclerc ainsi qu'un emplacement pour les arrêts bus rue Général de gaulle.

Le coût des travaux sera donc augmenté d'autant. C'est pourquoi le maire demande au conseil municipal l'autorisation de réaliser 33 places + 1 aménagement arrêt autocar et de solliciter une subvention complémentaire au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- demande le pré-financement des travaux nouveaux,
- autorise la réalisation de 7 places supplémentaires selon devis COLAS pour un montant de 35 030,50 € H.T.

- autorise l'aménagement d'un arrêt autocar sur la RD 42 selon devis COLAS pour un montant de 21 857,00 € H.T.
- autorise le maire à solliciter une subvention complémentaire au titre des amendes de police
- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour l'aménagement de places de parking
- a prévu les crédits nécessaires au financement de ces aménagements au B.P. 2006
- s'engage à assurer ultérieurement l'entretien de ces aménagements.

#### **5. Dissolution du SIVUT du Pays de Sarrebourg.**

Le conseil municipal, moins 1 vote contre,

Sur rapport du Maire,  
qui soumet aux membres conseillers municipaux la délibération suivante relative à la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Touristique du Pays de Sarrebourg et dont la commune de Lorquin est adhérente,

Vu l'article L 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, art. 3, 29, 55 Journal Officiel du 13 juillet 1999),

et après délibération,

**accepte la dissolution** du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Touristique du Pays de Sarrebourg,

afin de simplifier le paysage intercommunal dans l'arrondissement de Sarrebourg et en raison de la mise en place d'une nouvelle structuration du territoire visant la création d'un syndicat mixte du Pays de Sarrebourg.

#### **6. Désignation d'un correspondant communal de sécurité routière.**

Parmi les priorités d'action pour la sécurité routière pour 2006, Monsieur le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière a fixé le renforcement de la politique locale qui doit se traduire par un partenariat fort entre l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et les associations dont la vocation est la lutte contre l'insécurité routière.

A cette fin il demande que le conseil municipal désigne un correspondant pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. SEROT Paul-Michel, adjoint au maire, comme correspondant communal de sécurité routière.

### **7. Indemnité de conseil au receveur municipal.**

Le maire donne connaissance au conseil municipal du départ de M. WACH, trésorier de la commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour la trésorerie de Molsheim. Son successeur désigné est M. HERNANDEZ Gilles.

Après avoir rappelé les dispositions mises en place par l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, décret 82/979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 relatif à l'indemnité de conseil qui peut être versée au receveur municipal, le maire propose au conseil municipal de solliciter le concours de M. HERNANDEZ, qui a accepté, pour l'assister dans tous les domaines de la gestion communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à M. HERNANDEZ l'indemnité de conseil prévue par les textes susvisés au taux de 100 % selon les modalités fixées par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 (J.O.R.F. du 17 décembre 1983)
- et que cette indemnité sera versée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 et pour toute la durée du mandat du conseil municipal actuel.

### **8. Subventions exceptionnelles.**

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle :

- à la Sportive Lorquinoise pour le financement des travaux demandés par la Ligue de football pour l'aménagement d'une douche pour les arbitres pour un montant de 160 €
- le Souvenir Français pour la prise en charge du vin d'honneur qui sera servi le 14/10/2006 après la conférence donnée par le professeur MULLER intitulée « Souvenirs Familiaux de la Bataille des frontières ».
- de reconduire l'avance sur la subvention de fonctionnement 2007 de l'A.P.E.L. afin d'assurer correctement la continuité du périscolaire pour un montant de 3 000 €.

### **9. Vente d'herbe 2006.**

Le conseil municipal autorise le maire à recouvrer le produit de la vente d'herbe 2006 comme suit :

Lots 1 et 2 attribués à M. WAGNER Raymond pour un montant de 200 €

.../...

10. **Divers** : le maire informe le conseil municipal :

- a) de l'avancement des études concernant les travaux d'aménagement du Rupt qui peuvent être subventionnés à hauteur de 10 % par le Conseil Général et 50 % par l'Agence de l'Eau pour la tranche 1 d'un montant de 131 614,00 €. D'autres demandes de financement sont encore en attente de décision concernant les fonds européens et régionaux pour atteindre un taux de financement à 80 %. Le reste restant à la charge de la commune. Enfin, il y aura lieu de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour établir les dossiers de consultation des entreprises et assurer un suivi correct des travaux. En ce qui concerne la réalisation d'un bassin écrêteur des études hydrauliques complémentaires sont nécessaires et seront prises en compte dans une tranche 2 ultérieurement. En tout état de cause une réunion d'information avec les riverains, en présence d'ECOLOR, est prévue le 24/10/2006 à 18 h à la salle des fêtes. Les membres du conseil municipal sont invités.
- b) que la vente des brioches de l'amitié au profit de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés aura lieu le samedi 14 octobre 2006 à partir de 13 h 30
- c) que le repas offert par la commune aux aînés est reporté du dimanche 29 octobre au dimanche 12 novembre en raison de l'indisponibilité du traiteur
- d) que les travaux d'aménagement de la place autour de l'Hôtel de Ville seront réalisés en 2007 - Tous les membres du conseil ont reçus la photocopie du plan d'aménagement et sont invités à faire part de leurs observations pour le 30.10.2006
- e) de la présence de Monseigneur Pierre RAFFIN, Evêque de Metz le dimanche 15 octobre 2006 à l'église de Lorquin où sera célébrée une messe réunissant toutes les chorales paroissiales de l'arrondissement. Un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes à l'issue de l'assemblée eucharistique
- f) de l'assemblée générale de l'interassociation le vendredi 20 octobre à 20 h
- g) qu'il propose de limiter la vitesse à 30 km/h de tous les poids lourds dans toute la commune et demande à l'ensemble des conseillers de valider cette proposition pour le prochain conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.